

AVIS

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE À L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS UNIQUE - VILLE DE SOIGNIES-

Projet de catégorie B (soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

Demandeur : Carrières du Hainaut, Rue de Cognebeau 245, 7060 Soignies

Communes concernées au sens du Code de l'Environnement (Art. R41-1) : Soignies, Silly, Braine-le-Comte, Ecaussinnes, Le Roeulx, Mons, Jurbise, Lens.

Objet : Demande de permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation de 2 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 7,2 MW sur le site des Carrières du Hainaut à Soignies.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-3 et suivants du Code de l'Environnement, la population est conviée à la réunion d'information qui se tiendra :

Le mercredi 17 septembre 2025 à 19h00 à la salle du centre Reine Fabiola,

Rue de Neufvilles 455, à 7063 Soignies

La réunion d'information préalable a pour objectif de :

1. permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Le développement du projet est confié à Storm 75 srl. L'études d'incidences sur l'environnement est réalisée par le bureau d'études agréé Sertius, Avenue Alexander Fleming 12 à 1348 Louvain-la-Neuve.

La réunion sera enregistrée. L'enregistrement et les supports de la réunion seront consultables dès le surlendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de 15 jours à la Ville de Soignies sur rdv et à distance à l'adresse :

<https://www.storm.be/fr/parcs-eoliens/carrieres-du-hainaut>

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant les projets, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit à la Ville de Soignies, en y indiquant ses nom et adresse, et en envoyant une copie à Storm 75 srl, qui la communique sans délai à l'auteur d'étude d'incidences.

Toute demande d'informations peut être adressée par courrier ou par mail à Storm 75, ou auprès des Carrières du Hainaut.

En vertu de l'article 83 , alinéa 3, 1° du décret relatif au permis d'environnement, le présent avis vaut appel à manifestation d'intérêt à participer au projet éolien émis à l'attention des citoyens. Les informations et modalités de participation peuvent être obtenues à l'adresse <https://www.storm.be/fr/participation-citoyenne> ou sur demande par courrier à Storm 75 srl. Les manifestations d'intérêt peuvent se faire jusqu'à 15 jours après la RIP sur le site <https://www.storm.be/fr/parcs-eoliens/carrieres-du-hainaut> ou par courrier à Storm 75 srl, en mentionnant vos nom, adresse et l'investissement souhaité (de 125 à 3.000 € par membre de la famille).

Adresses et contacts :

- Ville de Soignies, Hôtel de Ville de Soignies, Place Verte 32, 7060 Soignies - Service Environnement - environnement@soignies.be - 067/34.73.95
- Carrières du Hainaut, Rue de Cognebeau 245, 7060 Soignies- info@carrieresduhainaut.com- Mme Blanc 0492/22.34.98 ou Mr Huyghebaert au 067/34.78.00.
- Storm 75 srl, Borsbeeksebrug 22, 2600 Antwerpen - info@storm.be - 03/210.07.20 - Mme Krier